Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025114-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, Mme BASLÉ, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL (arrivée à 19h03), Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LUCAS, M DEIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M LLAVORI, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (3) : Mme FRIOT a donné procuration à Mme BASLÉ.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M RAVAUDET.
M COLLONGE a donné procuration à M CHEMIN.

M SIMON a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2025.114 Tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Modifications
Elue en charge du rapport : Mme Ducamin

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **VU** la délibération n°2025.079 en date du 29 septembre 2025 portant dernière mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le projet de budget principal 2026 de la Ville-de-Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Marie Ducamin, Maire ;
- **VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 09 décembre 2025 ;
- **CONSIDERANT** que, conformément à l'article L.313-1 du le Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- **CONSIDERANT** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025114-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Adopte les modifications du tableau de emplois permanents suivantes, à savoir les suppressions de :**
  - **Un poste d'attaché territorial ;**
  - **Deux postes de rédacteurs territoriaux ;**
  - **Un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe ;**
  - **Un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à mi-temps ;**
  - **Un poste d'agent de maîtrise principal ;**
  - **Deux postes d'agent de maîtrise ;**
  - **Deux postes d'adjoints techniques principal 2ème classe ;**
  - **Un poste d'adjoint technique principal à 32.4/35ème ;**
  - **Quatre postes d'adjoints techniques ;**
  - **Un poste d'adjoint technique à 32/35ème ;**
  - **Un poste d'adjoint technique à 31/35ème ;**
  - **Un poste d'adjoint technique à 27/35ème ;**
  - **Un poste d'adjoint d'animation ;**
  - **Un poste de policier municipal ;**
  - **Un poste de puéricultrice hors classe ;**
  - **Un poste d'assistant de conservation du patrimoine ;**
  - **Un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe ;**
  - **Un poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe ;**
  - **Un poste d'éducatrice de jeunes enfants.**
- **Approuve, en conséquence, le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à compter du caractère exécutoire de la présente ;**
- **Précise que la précédente délibération n°2025.079 en date du 29 septembre 2025 fixant le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est abrogée à compter du caractère exécutoire de la présente.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 22
Votes Pour..... 22
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 décembre 2025

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Luc SIMON
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/12/2025
Publié sur le site de la Ville le : 19/12/2025
Par le service affaires générales